



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Les transformations vécues dans les sociétés en développement : l'exemple des Wolof du Sine-Saloum au Sénégal

Jacques Faye

Abstract

Development theories explain almost exclusively the socio-economic dynamic of developing societies by the transformations which are imposed upon them.

Through a historical analysis of family farm organization in a Wolof village community in Senegal the author tries to show that this dynamic can not simply be reduced to exogeneous factors.

The evolution of control and distribution of labour, land and farm implements depend on the internal contradictions and conflicts of these communities.

This evolution must be taken into account in development theories as it represents an important aspect of the dynamic of developing societies.

Résumé

Les théories du développement expliquent quasi-exclusivement la dynamique socio-économique des sociétés en développement par les transformations qui leur sont imposées.

L'auteur essaye de montrer, à partir d'une analyse historique de l'organisation familiale de la production dans une communauté villageoise des Wolof du Saloum au Sénégal, que cette dynamique ne peut être réduite à de simples facteurs exogènes.

Les évolutions dans le contrôle et la répartition de la main-d'œuvre, du foncier et des instruments de culture révèlent des contradictions et des conflits propres à ces communautés.

Constituant un aspect important de la dynamique des sociétés en développement, ces évolutions doivent nécessairement être prises en compte dans les théories du développement.

Citer ce document / Cite this document :

Faye Jacques. Les transformations vécues dans les sociétés en développement : l'exemple des Wolof du Sine-Saloum au Sénégal. In: Économie rurale. N°147-148, 1982. pp. 15-20;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1982.2828>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1982_num_147_1_2828

Fichier pdf généré le 08/05/2018

LES TRANSFORMATIONS VECUES DANS LES SOCIETES EN DEVELOPPEMENT :

L'EXEMPLE DES WOLOF DU SINE-SALOOM AU SENEGAL

Jacques FAYE

IRAT - GERDAT

Résumé :

Les théories du développement expliquent quasi-exclusivement la dynamique socio-économique des sociétés en développement par les transformations qui leur sont imposées.

L'auteur essaye de montrer, à partir d'une analyse historique de l'organisation familiale de la production dans une communauté villageoise des Wolof du Saloum au Sénégal, que cette dynamique ne peut être réduite à de simples facteurs exogènes.

Les évolutions dans le contrôle et la répartition de la main-d'œuvre, du foncier et des instruments de culture révèlent des contradictions et des conflits propres à ces communautés.

Constituant un aspect important de la dynamique des sociétés en développement, ces évolutions doivent nécessairement être prises en compte dans les théories du développement.

Summary :

TRANSFORMATIONS IN DEVELOPING SOCIETIES

Development theories explain almost exclusively the socio-economic dynamic of developing societies by the transformations which are imposed upon them.

Through a historical analysis of family farm organization in a Wolof village community in Senegal the author tries to show that this dynamic can not simply be reduced to exogeneous factors.

The evolution of control and distribution of labour, land and farm implements depend on the internal contradictions and conflicts of these communities.

This evolution must be taken into account in development theories as it represents an important aspect of the dynamic of developing societies.

Il semble que les grandes théories du développement qui visaient à expliquer entre autres les transformations subies par les sociétés dites en développement, soient en recul, du moins dans les milieux scientifiques.

Ceci nous paraît dû en grande partie à l'accent quasi exclusif, mis par ces théories sur les relations entre les sociétés en développement et le capitalisme mondial comme facteur explicatif des transformations socio-économiques.

Certes les nouvelles techniques, les nouvelles productions mais aussi les règles juridiques, institutionnelles, et organisationnelles constituent aujourd'hui des facteurs

essentiels des transformations vécues par les sociétés agricoles du Tiers-Monde. Mais de plus en plus les travaux portant sur ces sociétés montrent qu'on ne saurait réduire leurs dynamiques socio-économiques à une conséquence des changements induits par des facteurs exogènes.

Les sociétés agricoles du Tiers-Monde révèlent à l'analyse, des rapports inégalitaires, des contradictions internes, des conflits et tensions entre individus et groupes non réductibles à leur intégration dans l'Economie Marchande... ; on ne peut donc comprendre les transformations de ces sociétés si l'on n'intègre pas dans l'analyse leurs rapports internes. Dans ces conditions, une théorie du

développement est-elle aujourd'hui possible face à la diversité que représentent les Pays du Tiers-Monde ?

L'objet du présent article est simplement d'aborder ces questions à partir des transformations subies par une communauté agricole villageoise depuis le développement des cultures de rente. Cette communauté agricole ou plus exactement ces deux communautés villageoises, situées dans le sud du Bassin Arachidier au Sénégal, et d'ethnie wolof, font l'objet d'études interdisciplinaires depuis 1968 (1). Les travaux portent essentiellement sur l'expérimentation de techniques agricoles plus productives mais ont été combinés avec une observation et une analyse approfondies des communautés agricoles. Une synthèse des travaux est en cours, nous lui empruntons les éléments d'analyse qui suivent (Benoit-Cattin, Faye 1981 ; Faye à paraître).

Dans les communautés agricoles à économie domestique les rapports de domination n'opposent pas seulement les groupes sociaux entre eux ; artisans et non-artisans, paysans libres et captifs de case, ils opposent aussi les membres du groupe familial au sein duquel s'organise la production. Dans la mesure où nous admettons que les transformations essentielles sont celles qui touchent au mode de production, le groupe familial de production constitue un niveau d'observation privilégié. Nous nous contenterons de nous situer à ce niveau et d'analyser dans une perspective historique les transformations significatives en ce qui concerne l'organisation de la production, le contrôle et l'accès aux facteurs de production et la répartition de la production elle-même.

Nous présenterons d'abord le groupe familial de production tel qu'il semble qu'il fonctionnait avant le développement des cultures commerciales.

Le mode de production ancien

Les communautés segmentaires, lignagères des villages de Sonkorong et de Ciise-Kaymor sont assez représentatives de celles que l'on rencontre dans toute la zone soudano-sahélienne.

Elles étaient organisées en communautés intervillageoises où la parenté structurait les rapports des hommes sur le plan de la production, du contrôle et de la distribution des facteurs de production et des produits.

Constituées de lignages de paysans libres, et d'artisans ainsi que de captifs de case qui résidaient et travaillaient avec leurs maîtres, elles se partageaient en concessions elles-mêmes regroupées en hameaux puis en village comme cela peut encore s'observer. Dans ces communautés prédominant la filiation par le père et la résidence patrilocale (Venema 1978).

Ainsi, dans chaque concession en général, vivaient trois générations d'un même patrilignage ainsi que leurs épouses, éventuellement des personnes apparentées et, quand la famille en possédait, des captifs de case.

Le groupement familial avait à sa tête l'ainé de la génération la plus ancienne. Son autorité sur les membres de la concession était variable, comme on le verra ; mais dans tous les cas il était au moins le représentant du groupe familial vis-à-vis de l'extérieur. D'autre part le groupe manifestait son unité en prenant ses repas autour de l'ainé

pour les hommes, et autour de sa première épouse pour les femmes et les enfants en bas âge.

Cette prise en commun du repas ne correspondait pas toujours à une seule cuisine ou unité de consommation. Celle-ci était constituée par l'ensemble des personnes partageant la même ration alimentaire préparée à tour de rôle par les épouses des hommes groupes de consommation que nous appellerons cuisine ou foyer.

Le foyer correspondait à une organisation de la production. Sous la responsabilité de l'ainé, les membres actifs (hommes et femmes) cultivaient en commun des céréales sur des parcelles défrichées collectivement et/ou en partie reçues du foyer d'origine. En période de culture, le groupe y consacrait cinq journées par semaine, la journée de travail durant du lever du soleil au début de l'après-midi. Les heures et les journées restantes étaient surtout destinées au repos : le lundi faisait l'objet d'un interdit de la part du pouvoir royal, les paysans islamisés respectant le repos du vendredi. Ceux qui n'étaient pas pris par d'autres activités (en fait les hommes) pouvaient utiliser ces heures et ces journées pour défricher et cultiver.

Ils le faisaient principalement autour des parcelles cultivées pour le foyer, sans doute pour utiliser aussi les heures libres avant et après les journées de travail consacrées au foyer.

Leurs cultures n'étaient pas différentes de celles pratiquées sous l'autorité de l'ainé : mil précoce près des concessions et sous le gardiennage des enfants, mil à cycle long et sorgho un peu plus loin. Du coton pérenne planté à l'intérieur profitait de l'entretien des céréales.

D'autres cultures étaient pratiquées à l'intérieur d'un enclos entourant la concession familiale : du maïs, du manioc, du tabac, sous la responsabilité des femmes.

Celles-ci se consacraient aussi toute l'année à la cueillette des fruits, baies sauvages et feuilles et, les années mauvaises ou difficiles, à celles des graminées sauvages. Les hommes leur laissaient aussi la récolte et la filature du coton ainsi que le petit élevage domestique, le gros élevage étant confié aux pasteurs pèl.

La totalité de la production collective était conservée par l'ainé qui en tant que responsable du foyer en assurait la redistribution.

Les céréales servaient d'abord à la ration alimentaire du foyer remise chaque matin à la femme de tour de cuisine. Une autre partie était destinée à se procurer les outils agricoles auprès des artisans. Les surplus accumulés étaient utilisés comme réserve pour les mauvaises années, mais ils étaient aussi destinés à l'acquisition d'épouses pour les membres du foyer, ils servaient à se procurer du bétail et - pour ceux qui le pouvaient - des captifs de case.

Les produits cultivés ou cueillis par les femmes étaient destinés à la préparation des repas, chacune devant fournir les condiments et autres produits rentrant dans la cuisson de la ration de céréales. Ce qui restait leur servait pour des échanges car elles devaient renouveler elles-mêmes leurs ustensiles domestiques. Mais c'est surtout grâce au coton qu'elles y faisaient face. Une partie du coton des hommes qu'elles faisaient tisser par les captifs après l'avoir récolté et filé, leur revenait. Elles s'habillaient ainsi que leurs filles,

1. Par l'Institut de Recherches Agronomiques Tropicales et des Cultures. Vivrières (IRAT) et l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA) dans le cadre du Projet Unités Expérimentales.

et épargnaient le reste en l'échangeant contre du petit bétail et des objets personnels.

Les productions des parcelles individuelles étaient remises au chef de foyer qui ne les différençait pas de la production collective du foyer.

Cependant, les frères cadets du chef de foyer qui disposaient d'une épouse, finissaient par conserver leur propre récolte. Ils devaient dans ce cas subvenir eux-mêmes à tous leurs besoins alimentaires et autres, et, s'ils conservaient la récolte de leurs descendants, faire de même pour ceux-ci.

Ce comportement des cadets rentrait dans un processus normal d'autonomisation vis-à-vis de l'ainé et débouchait sur la segmentation du foyer par suite de l'émancipation d'un cadet qui créait son propre foyer avec les membres de son ménage. Les enquêtes réalisées dans la zone des Unités expérimentales permettent de dire que cette émancipation s'appuyait sur des alliances entre frères utérins au sein du groupe familial. Aussi le frère aîné qui fondait un foyer s'associait en général avec ses frères utérins.

La séparation de l'habitat se produisait beaucoup plus tard soit par élargissements successifs en closonnement interne qui finissaient par scinder la concession initiale en

deux, soit par création d'une nouvelle concession par le foyer émancipé.

Cette description sommaire du fonctionnement du groupe familial de production chez les wolof du sud Sine-Saloum au moment où va se développer la culture de l'arachide, permet déjà d'y définir plusieurs statuts :

- **le statut de l'ainé** qui par sa position organise la production, contrôle les facteurs de production (terre, outils, main-d'œuvre), conserve et distribue la production collective.

- **Celui des actifs masculins** qui se trouvent dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'ainé mais qui peuvent en dehors du temps de travail collectif consacrer leur force de travail à la production individuelle. Il faut cependant distinguer : les actifs célibataires qui remettent leur production au chef de foyer et donc attendent de lui la satisfaction de leurs besoins, et les actifs ayant fondé un ménage, qui gardent pour eux leur production individuelle et doivent donc assurer leurs besoins en dehors de la ration alimentaire.

- **Le statut des femmes mariées** qui, en plus de leurs fonctions domestiques, participent à la production.

CULTURE D'EXPORTATION ET TRANSFORMATIONS SOCIALES

Contrairement à ce qu'on a souvent écrit, la culture commerciale qui est ici l'arachide s'est développée avec une très grande lenteur, elle a au départ apporté peu de changements dans le système et les rapports de production. En effet, l'arachide était cultivée depuis longtemps par les femmes, comme condiment. C'est vers 1840 que les traitants français en font une culture d'exportation vers la métropole. L'arachide s'est ainsi développée le long des voies de pénétration (fleuves, chemin de fer Dakar-Saint-Louis et Dakar-Niger).

Dans la zone de Kaymor, la proximité du fleuve Gambie et de ses points de traite a constitué un élément favorable. Les points de vente sur le fleuve étaient cependant à une quarantaine de kilomètres qu'il fallait parcourir à pied avec l'arachide sur la tête.

Ce n'est réellement qu'après la première guerre mondiale que la production a pris de l'essor. Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer ce développement assez lent.

- Avant 1887 (victoire des troupes coloniales) les guerres de religion sèment le désordre partout, même si elles fournissent une main-d'œuvre servile.

- Entre 1887 et 1914, si la conquête coloniale a ramené un peu de calme dans la région après les guerres de religion qui l'avaient fortement secouée, une certaine insécurité subsiste. Les guerres religieuses elles-mêmes ont laissé la région exsangue. Certains auteurs (Klein 1968) avancent que la population aurait diminué, les batailles dégénéralent souvent en chasse aux esclaves. Les recensements actuels révèlent que la moitié de la population est d'origine captive. La libération des captifs de case proclamée plus tôt ne se fait qu'après 1900 et très lentement. Enfin après 1900, le travail forcé pour la construction de la voie ferrée Dakar-Niger et de certaines routes, puis le recrutement et les

contributions pour la première guerre mondiale poussent la population à se réfugier massivement en Gambie et dans d'autres régions.

- A partir de 1920 et surtout de 1930, les traitants commencent à s'installer dans la zone et les premiers camions apparaissent, faisant pratiquement disparaître les problèmes de transport des graines. Cette installation des traitants attire les travailleurs saisonniers dans cette zone où existe d'importantes réserves foncières (Fouquet 1958).

D'autres raisons peuvent être avancées : l'impôt de capitation institué en 1890 qui oblige à se procurer de la monnaie, l'attrait des produits importés. Constatons simplement qu'après 1920, les conditions d'un développement rapide de la culture de l'arachide sont réunies.

Si nous nous replaçons maintenant au niveau du groupe familial de production, on note divers changements dans le système cultural :

- les chefs de foyer ont été les premiers à s'adonner à la culture commerciale de l'arachide en y affectant une partie du temps de travail collectif du foyer. Les actifs masculins ont alors utilisé le temps de travail dont ils disposaient librement pour cultiver de l'arachide. Ainsi au niveau des assolements l'arachide prend la place des parcelles individuelles de céréales et d'une partie des parcelles de céréales cultivées collectivement sous l'autorité du chef de foyer.

Par rapport à l'utilisation de la production, on peut dire que l'arachide prend la place de la céréale qui était destinée aux échanges et à l'accumulation. Certes on observe encore aujourd'hui de multiples transactions céréalières qui montrent que le mil n'a pas totalement perdu sa fonction d'échange, mais sa culture ne sert plus qu'à la nourriture familiale. Pour le groupe familial c'est l'acceptation d'un risque plus important quant à la capacité du système de production à assurer sa subsistance. Le foyer n'a plus la

possibilité en cas de mauvaise production (pluviométrie déficiente, insectes) de consommer directement la part de la production destinée aux échanges.

L'arrivée des travailleurs saisonniers va modifier le système cultural mais surtout les rapports de production au sein du groupe familial.

- les aînés sont les seuls à pouvoir embaucher des saisonniers. Ils disposent de leur force de travail quatre jours sur sept : le mardi, le mercredi, le samedi et le dimanche et l'utilisent aussi bien sur les parcelles de céréales que sur celles de l'arachide. En contrepartie, ils leur assurent le logement, la nourriture, l'avance des semences, et leur affectent pour l'hivernage une parcelle pour faire de l'arachide. Le contrat saisonnier-chef de foyer n'est pas très différent des relations du chef de foyer avec les membres de son foyer. Mais contrairement à ces derniers, les chefs de foyer leur ont cédé une des cinq journées où les membres du foyer travaillaient collectivement sous leur contrôle.

Les saisonniers qui semblent avoir obtenu cette concession dès le début, ne l'avaient pas dans toutes les régions du Bassin Arachidier.

Nous n'avons pu encore confronter nos renseignements avec les documents d'archives, mais un ouvrage récent sur les travailleurs saisonniers (P. David 1980) montre l'importance que le statut de saisonnier revêtait dans les années 1930 à 1950.

Correspondances, notes, rapports des chefs de canton, notables, responsables des coopératives et chambres de commerce attestent des conflits et tensions entre saisonniers et chefs de foyer et sur ce point précis une complicité objective entre traitants, commerçants et chefs de foyer. Tous font pression sur l'Administration pour une politique de développement des migrations de travailleurs saisonniers venant du Mali, de Guinée et même de Haute-Volta.

Le recours à des saisonniers permettait aux chefs de foyer d'accroître fortement leur surface en arachide à un coût inférieur à celui de la main-d'œuvre familiale.

Les dépendants familiaux obtiendront à la suite des saisonniers de disposer eux aussi de la journée du jeudi pour leur propre culture.

LA MECANISATION ET LES TRANSFORMATIONS SOCIO-ECONOMIQUES

La mécanisation de l'agriculture à partir des années soixante a aggravé la pression sur la terre et a apporté quelques transformations dans la répartition du temps de travail. Formellement, les dépendants familiaux travaillent toujours quatre jours par semaine sur les parcelles du chef de foyer. Cependant les observations faites montrent que cette répartition du travail au sein du foyer tend à devenir plus rigide et à constituer un frein pour l'adoption de certaines innovations :

- le semis et le premier sarclage du mil précoce constituaient encore, jusque vers 1960, une période déterminante pendant laquelle le chef de foyer disposait de la totalité de la main-d'œuvre familiale. Aujourd'hui à cause sans doute

Pour les femmes les transformations ont été plus tardives. C'est entre les années 1940 et 1950 qu'elles se mettent réellement à la culture de l'arachide en ayant pour la première fois leur propre parcelle.

À cette époque le coton disparaît et elles ne sont plus astreintes à sa récolte, sa filature et sa teinture. Elles participent aux travaux sur les parcelles du chef de foyer, mais les relations de travail qui les lient à celui-ci ne sont pas assimilables aux relations entre ce dernier et les dépendants masculins. En fait leur nombreuses tâches domestiques et l'obligation pour elles de fournir les condiments pour les repas, de s'habiller, de renouveler leurs ustensiles de cuisine limitent leur temps de travail agricole et donc leur revenu. La réduction de l'importance des produits de cueillette et des cultures potagères les contraint à utiliser l'essentiel de ces revenus pour faire face à leurs obligations familiales.

Ainsi corrélativement à l'extension rapide de la culture de l'arachide, des transformations profondes se sont produites dans la répartition du travail productif. Ces nouvelles règles de répartition de la force de travail modifient la répartition de production. Dans une économie à base domestique où les moyens de production sont encore simples, le contrôle de la force de travail est plus important pour cela que le contrôle des moyens matériels de production.

Les chefs de foyer qui acceptent de ne plus contrôler que quatre journées hebdomadaires de travail, peuvent recourir à une main d'œuvre saisonnière abondante et moins coûteuse que la main d'œuvre familiale puisqu'ils ne la nourrissent qu'en saison de culture.

La main-d'œuvre saisonnière qui pendant le deuxième quart du 20^e siècle a constitué une part importante de la population active agricole, aussi constitué un appoint indispensable pour le défrichement des terres dans cette zone de Kaymor mais aussi dans toute la partie sud et est du Bassin Arachidier qui était encore couverte de vastes forêts au début du siècle.

Elle a ensuite connu une diminution rapide après 1950 et n'a plus qu'une importance réduite. Ce qui s'explique par la croissance de la population locale qui a entraîné une contrainte foncière de plus en plus forte.

de la mécanisation de ces opérations, le partage des journées de travail commence avec la première pluie.

- La récolte de ce mil mettait fin à la nécessité même d'une organisation contraignante du travail et dont à la nécessité de la répartition stricte du travail. Le groupe redevenait essentiellement un groupe domestique ayant à mener certaines activités : transport des récoltes, battage, constructions, etc. La mécanisation a permis une augmentation des surfaces cultivées et une forte augmentation des travaux de récolte. Si cela ne pose pas de problème de mobilisation de la force de travail, en revanche les nouvelles pratiques culturales post-récolte proposées n'ont connu aucun développement.

C'est le cas du labour de fin de cycle rarement réalisé et, pour lequel les chefs d'exploitation citent à côté de différentes contraintes techniques, l'impossibilité pour eux de mobiliser la main-d'œuvre familiale à ce moment (Faye 1977). Ils se heurtent à la même difficulté pour d'éventuels travaux d'essouchage de fin d'hivernage ou de saison sèche.

Dans de nombreux cas on a observé, pour le labour et surtout pour l'essouchage, des contreparties parfois monétaires assurées par le chef d'exploitation à la main-d'œuvre familiale. Quant aux activités productives de saison sèche (maraîchage, petit élevage, etc.), on sait qu'elles sont strictement individuelles.

On observe une tendance contraire pour les activités traditionnelles d'hivernage, du moins pour les exploitations bien équipées. Une plus grande souplesse apparaît dans l'application des règles d'organisation du travail entre l'ainé et ses dépendants, et une coopération plus importante entre dépendants. Cela va de sans doute dans le sens d'une meilleure utilisation du matériel agricole (Benoit-Cattin 1977). Mais cette souplesse et cette coopération s'accompagnent de changements dans la journée de travail. Celle-ci était une journée continue passées aux champs et qui prenait fin vers 15 heures quand les femmes amenaient le repas. Aujourd'hui le travail ne se déroule plus de façon continue, les paysans s'arrêtent en fin de matinée entre 13 et 14 heures, et le déjeuner n'est plus pris aux champs mais dans les concessions. Le repas ne marque plus la fin de la journée de travail. Les paysans retournent aux champs entre 15 heures et 16 heures pour rentrer au coucher du soleil.

Seulement chacun va sur sa parcelle de culture même les jours normalement réservés aux chefs d'exploitation. La division de la journée de travail en deux même si l'après-midi de travail ne dure que quelques heures, permet aux dépendants de cultiver leurs parcelles tous les jours. On note aussi l'apparition du travail saisonnier salarié. Quelques chefs d'exploitation (ne représentant qu'1 % des exploitants) recrutent des saisonniers qui travaillent à plein temps sur leurs parcelles et sont en contrepartie logés, nourris et payés forfaitairement.

Ce contrat est estimé plus rentable que le contrat traditionnel car il permet une utilisation plus efficace de la force de travail et fait l'économie d'une affectation de parcelle au saisonnier.

Sans vouloir tirer de conclusions hâtives, on peut cependant faire les remarques suivantes :

- le développement de la mécanisation de l'agriculture semble confirmer les transformations observées avec le développement de la culture de rente pour ce qui est de la répartition de la force de travail. La part du temps de travail consacré par chaque dépendant masculin au chef d'exploitation diminue au profit du temps consacré à sa propre production, alors que le chef d'exploitation en s'équipant en matériel de culture et animaux de trait a pu accroître la productivité de la force de travail dont il dispose.

Les transformations internes au groupe familial ne se limitent pas à l'organisation du travail. L'appropriation ou le contrôle des facteurs de production comme le matériel agricole, les animaux de trait et la terre semblent devenir un élément important.

Quant au matériel agricole et aux animaux de trait, le chef de foyer en tant que chef de l'exploitation familiale assure les investissements nécessaires sur les revenus qu'il contrôle. Il a une priorité absolue d'utilisation de l'équipement. Les analyses faites en 1977 sur l'appropriation de l'équipement agricole au sein des exploitations agricoles montrent qu'il y a un certain parallélisme entre processus d'équipement et processus de segmentation du foyer. Dès leur mariage les hommes, notamment les cadets, cherchent à avoir leur propre équipement ; la plupart accèdent à une autonomie en matériel et traction avant leur émancipation. Si ces observations méritent d'être vérifiées dans d'autres zones agricoles, elles traduisent une autonomie plus grande des ménages au sein du foyer.

Les transformations dans la gestion et l'appropriation du foncier

L'analyse du foncier révèle des transformations plus subtiles et difficiles à saisir. Comparativement à celui des autres groupes ethniques et même aux Wolof du Nord, le droit foncier des Wolof du Saloum paraît simple. En dehors des droits du pouvoir royal sur le Royaume, droit essentiellement politique qui disparaît avec la colonisation, le droit d'accès à la terre reposait sur l'appartenance ou l'admission dans la communauté villageoise. Chaque groupe familial défrichait les terres qui lui étaient nécessaires derrière sa concession, et se constituait un domaine foncier. Ce domaine foncier familial était géré par le chef de foyer responsable de la production et était transmis tel quel à celui qui prenait sa succession. Dans la pratique le groupe familial défrichait collectivement les terres destinées aux cultures du foyer ; puis chacun défrichait individuellement (ou en s'entraîdant) une parcelle à côté et suivant les indications du chef de foyer. Lorsqu'un cadet s'émancipait, il devait, selon les mêmes règles, constituer avec les membres de son foyer un domaine foncier à côté, au plus recevait-il une partie des terres contiguës à la concession pour la culture du mil précoce. Le domaine foncier familial restait quelque chose d'assez flou dans ses limites spatiales et temporelles. C'est avec la croissance démographique que l'emprise sur la terre est devenue permanente et bien définie.

Pour leurs cultures, les membres du foyer ont dépendu étroitement de l'ainé. Celui-ci a dû affecter à chaque nouveau membre actif (jeune devenant actif, nouvelle épouse, personne accueillie) une certaine surface. En fonction de contraintes agronomiques, démographiques ou autres, et de l'évolution de la force de travail de chacun, l'ainé en tant que gestionnaire du domaine familial modifiait les affectations de parcelles et les rotations culturales.

La disparition de réserves foncières l'a aussi contraint à attribuer définitivement une partie du domaine foncier familial aux membres qui créent leur foyer. Par rapport à la situation ancienne le changement est important. Alors que la segmentation du groupe familial de production entraînait la constitution d'un autre domaine foncier familial à côté de l'ancien, d'où l'essaimage dans l'espace des communautés lignagères, elle se traduit aujourd'hui par la segmentation de l'ancien domaine familial. Ainsi toute émancipation est une atteinte à la viabilité du groupe familial et toute stratégie foncière s'oppose forcément à d'au-

tres stratégies foncières : celle du chef de foyer qui défend l'intégrité de son groupe familial et qui veut la renforcer, celles des autres dépendants qui défendent leurs droits de futurs chefs de foyer. Les règles foncières traditionnelles n'ont pas changé : entre membres masculins du foyer, on assiste à un jeu subtil pour contrôler certaines parcelles et y renforcer son emprise. Certaines techniques culturales comme le bornage, l'essouchage, le labour, sont utilisées comme des armes de ces stratégies foncières ; leur mise en œuvre est effectivement reconnue comme une quasi appropriation. Dans ce jeu, le chef de foyer qui dispose de matériel agricole et contrôle la main-d'œuvre est mieux placé que ses cadets dépendants qui utilisent les mêmes armes. Ceux-ci peuvent aussi hâter leur émancipation pour contraindre l'ainé à une dotation plus importante en terre avant qu'il n'étende ses cultures et son emprise sur le domaine familial et ne favorise d'ailleurs du même coup sa descendance.

- Les dépendants accueillis dans le foyer, qui avaient les mêmes droits fonciers que les autres, ne sont plus dotés en terres pour leur émancipation.

- Les cadets du chef de foyer voient fréquemment leur droit de succession à la tête de l'exploitation familiale et à la gestion du domaine foncier, contestés par les descendants directs de l'ainé.

Ces faits vont dans le sens de la revendication par la plupart des jeunes d'un partage des terres en parts égales entre les descendants directs ; droit qui serait plus proche (mais non identique car les femmes resteraient exclues) du droit islamique appliqué pour les autres biens.

La législation foncière votée en 1964 (2) mais encore peu appliquée, établit ce droit de succession et renforce donc la position des descendants au détriment des collatéraux. D'ailleurs, il n'est pas rare de voir les dépendants familiaux recourir à un arbitrage devant les organismes officiels. Le fait que la législation foncière ne soit pas acceptée par tous les paysans et que les structures et les textes nécessaires à son application ne soient pas encore en place, font apparaître cette législation surtout comme un élément de la stratégie foncière des paysans qui peuvent s'appuyer sur le

droit foncier officiel ou sur le droit foncier traditionnel suivant leurs intérêts (Faye à paraître ; Diao 1973).

Conclusion

Nous nous sommes contentés dans cet exposé d'analyser quelques transformations essentielles intervenues au sein du groupe familial en tant que groupe organisé pour assurer sa subsistance. Qu'il s'agisse des modifications concernant la répartition de la force de travail, le contrôle et l'accès du foncier, et l'appropriation des moyens de production, l'influence des changements technologiques apportés par l'insertion de cette influence n'est pas directe, elle passe par les rapports de production que les membres du groupe domestique entretiennent entre eux. L'acceptation ou le rejet des facteurs extérieurs, les formes que prennent les transformations qu'ils provoquent sont le résultat du jeu des stratégies que mettent en œuvre les différents acteurs de la production en fonction de leurs intérêts. Les transformations socio-économiques qui se font dans le mode de production apparaissent comme le résultat d'un compromis d'ailleurs provisoire entre les différents producteurs sur la répartition de la production du groupe.

Le cas des wolof de la zone de Kaymor montre qu'on peut ramener les évolutions que connaissent les communautés agricoles du Tiers-Monde à une simple dynamique provoquée par des facteurs extérieurs ; à côté de celle-ci ou plutôt imbriquée à celle-ci, intervient une dynamique propre à la société, née de ses contradictions internes.

L'examen des modifications intervenues dans les rapports entre les différents groupes sociaux qui structurent la communauté agricole, révélerait la même dynamique provoquée par des facteurs externes et internes.

Pour la recherche socio-économique, ce ne sont pas les études de terrain qui ont manqué. Ces études ont plutôt mis l'accent sur l'observation et l'analyse de phénomènes statiques alors que la compréhension et la prise en compte des logiques paysannes nécessitent que l'accent soit mis sur l'analyse des processus en œuvre dans le milieu. Méthodologiquement, nous sommes moins armés pour cela mais ce n'est pas une raison.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

BENOIT-CATTIN M. (1977). - La mécanisation des exploitations agricoles au Sénégal : le cas des Unités expérimentales du Sine-Saoum. CNRA Bambey, 1977.

BENOIT-CATTIN M., FAYE J. (1981). - L'exploitation agricole familiale en zone soudano-sahélienne. Identification et détermination des règles de fonctionnement. Méthode et résultats. Le cas des Unités Expérimentales du Sine-Saloum au Sénégal. Montpellier, 1981 (document provisoire).

DAVID Philippe (1980). - Les Navétanes NEA. Dakar, 1980.

DIAO Mbaye (1976). - Réforme du système foncier traditionnel et développement rural dans le bassin Arachidier au Sénégal. Le cas de la Communauté Rurale de Thiénaka. EPHE. Paris, 1976. Thèse de 3e cycle.

FAYE J. (1977). - Problématique d'un thème technique agricole : le labour de fin de cycle avec enfouissement de pailles. Communication au séminaire sur les technologies combinées dans l'écosystème sahélien, 4-14 janvier 1977, Dakar.

FAYE J. (à paraître). - Régime foncier traditionnel et réforme foncière : vol I. Le régime foncier actuel du Sud Sine-Saloum au Sénégal. GERDAT-ISRA. Montpellier, à paraître en 1982.

FOUQUET J. (1958). - La traite des arachides dans les pays de Kaolack et ses conséquences économiques, sociales et juridiques. Etudes sénégalaises n° 8, 1958.

KLEIN Martin (1968). - Islam and Imperialism in Senegal : Sine-Saloum 1847-1874. Stanford University Press, 1968.

VENEMA B. (1978). - The wolof of Saloum : social structure and rural development in Senegal. Centre for Agricultural Publishing and Documentation. Wageningen 1978.

2. La loi nationalise les terres agricoles et reconnaît aux paysans un droit d'usage transmissible aux descendants directs.